RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02140
Numéro SIREN : 808 388 656
Nom ou dénomination : ABM MAITRISE D'OEUVRE

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2017 sous le numéro de dépôt A2017/009788

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE GRENOBLE

1329317

Dénomination : ABM MAITRISE D'OEUVRE
Adresse : 4 rue Belin 38000 Grenoble -FRANCE-

n° de gestion : 2014B02140
n° d'identification : 808 388 656

n° de dépôt : A2017/009788
Date du dépôt : 27/10/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 03/10/2017

1329317

Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble - place Firmin Gautier - CS 90150
38019 GRENOBLE Cedex 1
Tél : 04 56 58 50 67 - Fax : 04 56 58 50 00

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
- 9 OCT. 2017
Sous le N° 9788

ABM MAITRISE D'OEUVRE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 Rue Belin
38000 GRENOBLE
808 388 656 RCS GRENOBLE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT,
Le trois octobre,
à seize heures,

Les actionnaires de la société ABM MAITRISE D'OEUVRE, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros dont le siège social est situé au 4 Rue Belin 38000 GRENOBLE, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société sur convocation régulière du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Kamel BEN SLIMANE préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Arnaud CHAUMAY est désigné comme secrétaire de séance.

	Présents	**Absents**	**Représentés**
- Monsieur Kamel BEN SLIMANE propriétaire de 50 actions	☐	☐	☐
- Monsieur Arnaud CHAUMAY, propriétaire de 50 actions	☐	☐	☐

qui possèdent ensemble cent (100) actions sur les cent (100) actions composant le capital. L'assemblée est alors régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts de la société ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les documents visés ci-dessus, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président ;

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Kamel BEN SLIMANE, Président démissionnaire ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et la lettre de démission de Monsieur Kamel BEN SLIMANE, prend acte et autorise la démission de Monsieur Kamel BEN SLIMANE de son mandat de Président à effet immédiat au 3 octobre 2017.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer, à compter du 3 octobre 2017 et ce pour une durée illimitée en qualité de nouveau Président :

Monsieur Arnaud CHAUMAY
né le 17 juillet 1982 à SAINT REMY
de nationalité française
demeurant à Le Village 38930 SAINT MARTIN DE CLELLES.

Monsieur Arnaud CHAUMAY, présent déclare accepter le mandat de Président qui vient de lui être confié en précisant n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par un actionnaire présent et le Président.

Monsieur Kamel BEN SLIMANE
Président sortant et actionnaire

Monsieur Arnaud CHAUMAY
Secrétaire de séance, actionnaire et président entrant
Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de Président »

bon pour acceptation des fonctions de Président

ABM MAITRISE D'OEUVRE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 Rue Belin
38000 GRENOBLE
808 388 656 RCS GRENOBLE

LISTE DES ACTIONNAIRES
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 OCTOBRE 2017

Identité ou désignation des associés	Nombre de titres en pleine propriété
Monsieur Arnaud CHAUMAY	*50*
Monsieur Kamel BEN SLIMANE	*50*
TOTAUX	*100*